



Envoyé en préfecture le 27/03/2021

Reçu en préfecture le 27/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900903-20210325-21_1_4-DE

Le jeudi 25 mars 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 mars 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Aurélie DESQUENNE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Antoine DHALLUIN (à M. Martin LEPOUTRE), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN), M. André HIBON (à Mme Hélène ROBERT)

N°21-1-4

Intercommunalité

Logiciels SIRH & Comptabilité

Groupement de commande pour
l'acquisition des formations pour le
logiciel CIRIL avec les communes de
Mouvoux, et Quesnoy-sur-Deûle

Rapport de M. Pierre ZIMMERMANN
Premier Adjoint

Les villes de Bondues, de Mouvoux et de Quesnoy-sur-Deûle portent ensemble une procédure d'acquisition de logiciels SIRH et de comptabilité. Les études préalables et le sourcing ont permis d'identifier l'éditeur CIRIL et ses suites logicielles CIVIL NET RH et CIVIL NET FINANCES.

Concernant l'acquisition des logiciels et leur maintenance chaque commune procède de façon indépendante via la convention de partenariat UGAP/Métropole Européenne de Lille, passée dans le cadre du groupement des administrations publiques locales du Nord-Pas-de-Calais en vue de leur recours à l'UGAP.

Concernant l'acquisition des modules de formation, les collectivités souhaitent se grouper dans le cadre d'une convention de groupement de commande.

La mutualisation de l'acquisition des modules de formation aux logiciels SIRH et de comptabilité qui vous est proposée dans le cadre du groupement de commandes, vise un objectif de réduction des coûts par l'effet de levier suscité par l'achat groupé.

Considérant que les collectivités ont d'ores et déjà déterminé le choix de l'éditeur, en l'occurrence CIRIL et ses suites logicielles CIVIL NET RH et CIVIL NET FINANCES, il sera lancé un marché sans publicité ni mise en concurrence en vue de la formation nécessaire à la bonne maîtrise des logiciels précités, conformément aux conditions prévues à l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique.

Les prestations de formation à l'utilisation de ces logiciels seront acquises par la commune de Bondues, désignée coordonnateur du groupement, pour l'ensemble des membres du groupement. La facturation sera toutefois séparée et distincte pour chaque membre du groupement.

Le groupement est constitué à titre permanent une fois la convention signée et rendue exécutoire pour une durée illimitée.

Chaque membre du groupement peut indépendamment quitter le groupement et la convention dès lors que les principales prestations ont été effectuées (à savoir l'acquisition et la maintenance des logiciels et les prestations de formation). Pour cela, il transmet à chaque membre une copie de la délibération signifiant qu'il quitte le groupement et la convention. Le groupement et la convention prennent fin s'il y a moins de deux parties.

La ville de Bondues est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- de désigner la Ville de Bondues coordonnateur du groupement de commande,
- d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

